

Politique de confidentialité

1. Le Department of Veterans' Affairs (**DVA** - Ministère des Anciens combattants) est responsable de l'organisation de certaines cérémonies commémoratives (**Commémorations**). Pour y assister, une personne doit avoir un laissez-passer de participant ou une invitation officielle. Il est lié par les Lois sur la confidentialité du *Privacy Act 1988* (Cth) (Loi sur la protection des renseignements personnels de 1988 (Commonwealth)). Ce document contient des informations sur la protection de la vie privée en ce qui concerne les renseignements personnels recueillis dans le cadre des demandes de laissez-passer aux commémorations.
2. Les demandes de laissez-passer peuvent être faites en ligne, en utilisant un formulaire papier, ou par téléphone, et ce par une personne en son propre nom, ou au nom d'une autre personne.
3. Si vous faites une demande au nom d'une autre personne, vous êtes tenu de demander à ladite personne de consulter cette Politique de confidentialité
4. Le DVA a confié à Ticketek Pty Ltd (**Ticketek**) les fins de procurer un système de demande en ligne ainsi qu'un système d'émission des laissez-passer. Les renseignements que vous fournissez (en votre propre nom ou au nom d'une autre personne) en utilisant le système de demande en ligne seront détenus par Ticketek et seront fournis à DVA. Les demandes qui seront faites au moyen d'un formulaire papier ou par téléphone seront reçues directement par le DVA. Les renseignements que vous lui fournissez (en votre propre nom ou au nom d'une autre personne) peuvent être transmis à Ticketek. Dans ladite politique, le terme **Renseignement** signifie les renseignements ou une partie desdits renseignements que vous fournissez en votre propre nom ou au nom d'une autre personne en ce qui concerne les commémorations.
5. Ticketek et ses entités apparentées n'utiliseront ni ne divulgueront les renseignements à des fins de marketing ou de promotion. Le DVA se réserve la possibilité d'utiliser lesdits renseignements afin d'envoyer du matériel de marketing et des informations sur les cérémonies commémoratives futures, mais il ne le fera qu'avec votre autorisation.
6. Le DVA et Ticketek requièrent les renseignements aux fins suivantes (**Fins**) :
 - a. détermination de l'admissibilité à assister aux commémorations;
 - b. émission des laissez-passer de participant;
 - c. si vous (ou la personne au nom de laquelle vous demandez un laissez-passer) avez réussi à en obtenir un, gérer les personnes qui assistent aux commémorations et la gestion de la cérémonie peuvent porter sur des activités liées à la sécurité, diplomatiques, consulaires, et d'application des lois ; et
 - d. toute autre fin autorisée par la loi australienne sur la protection des renseignements personnels et ce, selon les circonstances.
7. Afin de réaliser lesdites fins, le DVA peut divulguer des renseignements aux personnes impliquées dans l'organisation et la gestion de la cérémonie et peut également divulguer les renseignements aux agences gouvernementales pertinentes (nationales et étrangères, fédérales ou étatiques) y compris les organismes d'application de la loi et de la sécurité. Vous consentez à ce que les organismes gouvernementaux pertinents partagent les renseignements afin de remplir lesdites fins. Le DVA a également l'intention de demander que chaque destinataire étranger gère les renseignements conformément aux lois australiennes sur la confidentialité.
8. Vous n'êtes pas tenu de fournir les renseignements demandés ou de consentir à leur divulgation, mais vous ou la personne au nom de laquelle vous demandez un laissez-passer ne pourra pas en recevoir un si vous ne le faites pas tel qu'il vous est demandé.
9. Les renseignements seront stockés par le DVA et seront détruits en temps voulu conformément à la loi sur les archives de 1983 (*Archives Act 1983* (Commonwealth)). La

politique de confidentialité de DVA contient plus d'informations sur ses pratiques en matière de confidentialité, y compris les informations sur la façon dont vous pouvez accéder à vos renseignements personnels qu'il détient, demander leur correction et faire des réclamations. Elle contient également des informations sur la manière dont DVA traitera toute plainte concernant la politique sur la confidentialité. Vous pouvez en obtenir une copie à l'adresse <http://www.dva.gov.au/site-information/privacy> ou bien en contactant le DVA en utilisant les coordonnées ci-dessous :

Téléphone : 133 254

Appels régionaux : 1800 555 254

Ou écrire à :

Department of Veterans' Affairs

GPO Box 9998

CANBERRA ACT 2601